



# ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

## Revalorisation salariale des soignants de catégorie active

Question écrite n° 41791

### Texte de la question

M. Damien Pichereau interroge M. le ministre des solidarités et de la santé sur la question de la revalorisation salariale des soignants dans le cadre des accords du Ségur de la santé et plus particulièrement sur les soignants de catégorie active. Si ces derniers ont renoncé à une réévaluation de leurs grilles salariales pour conserver les acquis liés à la pénibilité de leurs tâches, il semble néanmoins indispensable qu'ils bénéficient de la revalorisation de leurs salaires à due proportion des salaires des agents de catégorie sédentaire. Or les grilles communiquées par les représentants syndicaux laissent entrevoir un écart salarial accru entre les catégories active et sédentaire : l'écart, initialement de 40 points d'indice, atteindrait jusqu'à 100 points d'indice avec les nouvelles grilles. Aussi, il souhaiterait connaître la position du Gouvernement et obtenir des éléments de nature à rassurer les personnels de catégorie active sur le traitement équitable qu'ils obtiendront dans le cadre de l'application des accords du Ségur de la santé.

### Données clés

**Auteur :** [M. Damien Pichereau](#)

**Circonscription :** Sarthe (1<sup>re</sup> circonscription) - La République en Marche

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 41791

**Rubrique :** Fonction publique hospitalière

**Ministère interrogé :** [Solidarités et santé](#)

**Ministère attributaire :** [Santé et prévention](#)

### Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [12 octobre 2021](#), page 7503

**Question retirée le :** 21 juin 2022 (Fin de mandat)